

# L'IMPARTIAL

## RÉSUMÉ DES NOUVELLES ET FEUILLE D'ANNONCES

Paraissant à la Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

<b>Bureaux, 1, Rue du Marché, 1.</b> <i>Il sera rendu compte de tout ouvrage dont il sera adressé un exemplaire à la Rédaction.</i> <b>ABONNEMENTS &amp; ANNONCES</b> Imprimerie COURVOISIER, Rue du Marché 1 Chaux-de-Fonds et rue du Collège, 309, Locle.	Arrivée de	GARE DE CHAUX-DE-FONDS												Départ pour	PRIX D'ABONNEMENT, franco pour la Suisse 1 an, fr. 10, 6 mois, fr. 5 <sup>»</sup> 50, 3 mois, fr. 3. Pour l'Etranger le port en sus. <b>PRIX DES ANNONCES</b> 40 ct. la ligne ou son espace; prix minimum d'une annonce, 75 centimes.
	GARES.	m.	m.	s.	s.	s.	s.	s.	GARES.	m.	m.	m.	s.	s.	
Locle . . .	5 5	9 15	1 27	3 10	5 52	8 22		Locle . . .	7 30	9 57	11 54	2 14	5 52	10 34	
Neuchâtel .	—	9 50	1 40	—	5 40	10 17		Neuchâtel .	5 23	9 27	—	1 40	6 —	—	
Genève . .	—	—	1 40	—	5 40	10 17		Genève . .	5 23	—	9 27	1 40	—	—	
Bienne . .	8 42	11 47	2 5	—	5 20	10 27		Bienne . .	5 10	7 20	—	3 20	6 50	—	
Berne . . .	—	11 47	2 5	—	5 20	10 27		Berne . . .	5 10	7 20	—	3 20	6 50	—	

— MERCREDI 25 AVRIL 1883 —

### Chaux-de-Fonds.

**Club des Dérame-Tot.** — Réunion, au local, mercredi 25, à 9 h. du soir.  
**Pompe N° 1.** — Assemblée générale, jeudi 26, à 8 1/2 h. du soir, à l'Hôtel-de-Ville.

### Proclamation du Conseil d'Etat de Genève.

Voici le texte de la proclamation qu'a fait afficher le Conseil d'Etat de Genève.

« Concitoyens,  
 Le 22 mars 1883, le Conseil fédéral nous transmettait une lettre de M. Gaspard Mermillod annonçant que la charge et le titre d'évêque de Lausanne et Genève lui avaient été imposés par le pape.

Le gouvernement de Genève n'avait été ni consulté, ni même pressenti sur cette détermination.

Le Saint-Siège prétendait donc imposer de sa propre autorité au canton de Genève, en qualité d'évêque, ce même prêtre rebelle que le Conseil fédéral avait expulsé du territoire suisse, parce qu'il voulait, malgré nous et contre nous, exercer à Genève les fonctions de vicaire apostolique.

Non-seulement le pape s'arroge le droit de reconstituer, suivant son bon plaisir, un évêché qu'il a lui-même démembré; mais il va jusqu'à préconiser, comme évêque de Genève, un citoyen qui pendant dix ans, a persisté à se mettre en rébellion contre les lois de son pays.

La liste serait trop longue, en effet, si on voulait l'établir, des mandements, des ordonnances, des lettres épiscopales, des anathèmes, des excommunications, en un mot de tous les actes de juridiction et d'administration épiscopale que M. G. Mermillod s'est permis d'exercer, malgré la défense qui lui en avait été faite par le gouvernement de Genève et par le Conseil fédéral.

En face de semblables prétentions, le Conseil d'Etat a dû recourir à des mesures promptes et énergiques.

Le 27 mars 1883, il prit un arrêté aux termes duquel il constate que l'ancien évêché de Lausanne et Genève a cessé d'exister et interdit à M. G. Mermillod de prendre le titre et d'exercer la charge d'évêque de Lausanne et Genève, ainsi que tout acte quelconque de juridiction épiscopale dans le canton de Genève. Il invitait en même temps le Conseil fédéral à prendre les mesures nécessaires prévues à l'article 50 de la Constitution fédérale, pour mettre obstacle à cet empiètement des autorités ecclésiastiques sur les droits des citoyens et de l'Etat.

Cet arrêté fut transmis, avec une lettre explicative au Conseil fédéral qui s'est à son tour prononcé sur cette question, par son arrêté du 14 avril.

Dans sa première partie, cet arrêté vise la lettre de M. Mermillod et permet à ce dernier de rentrer en Suisse du moment qu'il renonce à exercer les fonctions de vicaire apostolique.

La seconde partie vise particulièrement notre arrêté et notre lettre du 27 mars et se termine ainsi :

« Attendu que, sous réserve de la Constitution fédérale, tout ce qui a trait à l'organisation de l'Eglise, est du domaine cantonal.

» (Le Conseil fédéral) Arrête :  
 » 1<sup>o</sup> L'arrêté du 17 février 1873 est rapporté.  
 » 2<sup>o</sup> En ce qui concerne la charge épiscopale conférée à M. Mermillod, les droits des cantons intéressés sont entièrement réservés et notamment ceux qui peuvent découler pour le canton de Genève de sa loi constitutionnelle du 19 février 1873. »

Il résulte donc de cette décision que le Conseil fédéral reconnaît notre absolue et complète souveraineté en matière d'organisation ecclésiastique, que notre arrêté du 27 mars 1883 n'est aucunement infirmé et subsiste dans son intégralité, qu'enfin la loi constitutionnelle de 1873 est applicable à M. Mermillod.

C'est en conséquence au Conseil d'Etat qu'il appartient désormais de défendre Genève contre les empiètements de Rome : fidèle au serment qu'il a prêté de respecter la Constitution, il agira sans hésitation et prendra, le cas échéant, les mesures nécessaires pour faire exécuter son arrêté.

Concitoyens !

Nous savons que nous pouvons compter sur l'appui de tous les citoyens qui ont à cœur de sauvegarder notre souveraineté nationale et qui n'entendent pas laisser fouler aux pieds les droits et la dignité de notre vieille République.

Forts donc des exemples de nos ancêtres, fidèles à nos traditions genevoises, résolus à faire respecter notre Constitution et nos lois, nous saurons remplir notre devoir sans exagération comme sans faiblesse.

Vive Genève ! Vive la Confédération !

Les conseillers d'Etat :

- CARTERET, Antoine, *président*.
- HÉRIDIER, Marc, *vice-président*.
- GAVARD, Alexandre.
- PATRU, Etienne.
- VIOLLIER, Antoine.
- VAUTIER, Moïse.
- DUFOUR, J.-Etienne.

Certifié conforme :

Le chancelier, Ch. CHALUMEAU.

Genève, le 23 avril 1883. »

### Assemblée fédérale.

Séance du mardi 24 avril.  
 (Chambres réunies.)

(Correspondance particulière de l'IMPARTIAL.)

Sitôt l'appel nominal terminé, M. Simon Kaiser, qui de vice-président passe à la présidence du Conseil national, donne lecture d'une lettre de M. Deucher qui accepte sa nomination de membre du Conseil fédéral.

Le message du Conseil fédéral du 20 mars écoulé, concernant :

1<sup>o</sup> Le droit de grâce des autorités fédérales dans les cas où les tribunaux cantonaux ont prononcé un jugement en se basant sur une loi fédérale, c'est-à-dire où la juridiction pénale est remise aux cantons en vertu d'une loi fédérale ;

2<sup>o</sup> Le recours en grâce du nommé J.-L. Bächli, ancien huissier, à Würenlingen, Argovie, condamné pour contravention à la loi sur les opérations des agences d'émigration.

La première de ces questions est acceptée suivant la proposition du Conseil fédéral et le recours en grâce est pris en considération.

Immédiatement après les deux Conseils se sé-

parent pour travailler dans leurs locaux respectifs.

Au Conseil national, l'ordre du jour appelle la discussion sur le traité de commerce que le Conseil fédéral a conclu dernièrement avec l'Espagne.

La commission qui avait été chargée de l'examen de cette question est divisée en deux camps.

La majorité (MM. Heitz et Carteret) voudrait la ratification de ce traité et la minorité (M. Cuénoud, rapporteur), voudrait son rejet.

Plusieurs orateurs prennent la parole pour et contre ce traité.

M. Droz déclare que jusqu'à présent nous n'avons pas de traité de commerce avec l'Espagne et que c'est l'Espagne qui l'a demandé, et que cela est l'avant-coureur de la prospérité de nos relations commerciales avec ce pays. L'orateur déclare que la Suisse n'a voulu faire aucune concession, sauf pourtant sur les raisins secs, car le Conseil fédéral a vu, dans le taux très bas coté sur cet article, un remède à la plaie qui ruine notre pays tout entier : l'eau-de-vie.

A la votation, à une grande majorité, le Conseil donne sa ratification, comme l'avait fait le Conseil des Etats en date du 19 avril.

Le message du Conseil fédéral concernant les indemnités à accorder aux cantons de Neuchâtel et de Genève pour les frais occasionnés par les mesures prises dans les années 1874 à 1878 pour combattre le phylloxera, fait le sujet d'une discussion ; puis, à l'unanimité, on renvoie la discussion sur le postulat précité à la séance de juin.

Le changement à la concession du chemin de fer du Val-de-Travers est accordé.

MM. les conseillers nationaux neuchâtelois Morel, Tissot, Comtesse et Grosjean ont proposé de revenir sur l'article 6 de la loi concernant les péages fédéraux dans ce sens :

I. Que le Conseil fédéral ne pourrait faire application du tarif général sans une décision préalable de l'Assemblée fédérale.

II. Que l'Assemblée fédérale ne pourrait faire application du tarif général sans que sa décision soit soumise au referendum lorsque l'augmentation supputée dépasserait fr. 1,000,000.

Cette proposition fera le sujet d'une discussion en juin.

Au Conseil des Etats la discussion porte sur le recours du gouvernement de St-Gall contre l'arrêté du Conseil fédéral du 16 janvier 1883, sur le recours de la banque cantonale d'Appenzell (Rh.-Ext.) et de M. A. Grämiger, pour refus de patente d'auberge.

M. Schmid voudrait que l'on déclare ce recours non fondé en ce qui concerne la première partie de l'arrêté, et, inviter le gouvernement du canton de St-Gall à accorder au requérant la patente d'auberge qu'il réclame.

Par contre, la seconde partie de l'arrêté du Conseil fédéral devrait être supprimée.

A la votation, cette proposition est acceptée à une grande majorité.

Sur sa demande M. Martin est remplacé dans la commission du tarif des péages par M. Cornaz.

— La seconde séance du Conseil a été remplie par une discussion au sujet d'une modification à

la concession du chemin de fer du Val-de-Travers. Accordée.

Le Conseil adhère ensuite aux propositions faites par le Conseil national au sujet de l'ouverture de la prochaine session fixée au 18 juin prochain.

— Demain, comme au national, lecture du procès-verbal et clôture de la session.

### Chronique Suisse.

**Les gens qui filent.** — Deux retours, un départ. — Le consul suisse à Washington fait savoir que l'extradition de Frédéric Roth, de Wangen, est autorisée, et que celui-ci partira de New-York le 25 courant.

Le 19 avril, dans la matinée, un bateau à vapeur de Friedrichshafen a ramené à Rorschach le greffier C. Bänziger, d'Obereggen. Une grande foule attendait le fugitif, et n'a pas dissimulé ses sentiments à son égard, de sorte que celui-ci a été un moment visiblement effrayé. De Rorschach, il a été transporté par le chemin de fer à St-Gall où beaucoup de curieux l'attendaient également, et il a fallu que la police le protégéât contre des tentatives de voies de fait.

Sur le bateau, Bänziger aurait dit que ses déclarations pourraient mener encore maintes personnes en prison.

En date d'hier, on mande de Winterthour que Widmer, le directeur de la Société suisse d'assurances contre les accidents, a disparu depuis dix jours, emportant une somme ronde; c'est une débâcle complète.

**La rentrée de Mgr Mermillod.** — On annonce de Rome que M. Mermillod a pris congé de S. S. Léon XIII, hier mardi.

M. Mermillod, évêque de Lausanne et Genève, arrivera à Berne samedi prochain. Une députation du Conseil d'Etat fribourgeois sera là pour le recevoir.

Sur l'entente entre les autorités ecclésiastiques et civiles, la cérémonie de l'entrée solennelle du nouvel évêque à Fribourg aura lieu dimanche.

**Exposition nationale de Zurich.** — Le comité central de l'exposition de Zurich vient d'adresser aux autorités de la Confédération et des cantons et aux Sociétés suisses d'industrie et de métiers une communication relative à l'opportunité de profiter de cette exposition pour organiser à Zurich une série de conférences dans lesquelles se traiteraient les différentes questions scientifiques, techniques et économiques qui préoccupent le peuple suisse. Ces conférences d'hommes éminemment instruits et capables, dont le résultat serait publié, seraient pour les exposants eux-mêmes fertiles en instructions et en encouragements.

FEUILLETON DE L'IMPARTIAL 29

## FLEUR DE BOHÈME

Par Elie Berthet

(Suite.)

— Des sûretés, monsieur le comte? Vous les croyez donc nécessaires?

— Eh bien! non, s'écria Max avec entraînement, non, vous en offrir serait une insulte de la part de celui qui aspire à devenir bientôt votre ami... votre gendre.

Et il tendit chaleureusement la main au capitaliste. Un éclair de joie passa sur les traits de Savinien; toutefois, il ne se hâta pas de prendre la main qu'on lui présentait.

— Un moment, monsieur le comte, répliqua-t-il avec dignité; pas de surprise entre nous. Vous êtes jeune et passionné; avez-vous bien réfléchi? Vous connaissez ma fille seulement depuis quelques heures.

— Et ces quelques heures ont suffi pour m'inspirer une affection qui ne cessera qu'avec moi! s'écria Max. Mademoiselle Odilia, du premier aspect, est irrésistible. J'ai voulu venir ainsi seul au prieuré, monsieur Savinien, afin de ne subir aucune influence étrangère, afin de n'écouter d'autre inspiration que celle de mon cœur. Si je ne m'étais senti une sympathie réelle pour mademoiselle Savinien, en dépit des avantages de l'union projetée, j'aurais cherché un prétexte honorable pour retirer sans bruit la parole engagée... Mais jugez de ma joie, monsieur, quand je trouve dans la personne qui m'est destinée par les vœux des deux familles un prodige de grâce, de beauté, d'irrésistible séduction!

L'admiration de Max était sincère, et Savinien en pa-

Reproduction interdite pour les journaux n'ayant pas traité avec la Société des gens de lettres.

— La liste des membres du jury a été publiée, il manque encore les noms des experts spéciaux qui restent à nommer. Par cantons les membres du jury se répartissent comme suit:

St-Gall 7, Berne 14 dont 3 du Jura, Glaris 3, Appenzell 2, Vaud 13, Bâle 16, Argovie 5, Genève 15, Lucerne 2, Grisons 3, Neuchâtel 8, Schwytz 2, Schaffhouse 3, Valais 1, Soleure 1, Zurich 40, dont 33 de la ville de Zurich, parmi lesquels bon nombre de professeurs allemands. Comme on voit, les Zurichois ont été très larges envers... les Zurichois.

En outre figurent dans la liste six noms étrangers, tous allemands (Prague, Strasbourg, Berlin, Munich, Nuremberg et Baden-Baden). On se demande s'il était réellement nécessaire de recourir à l'étranger pour apprécier les produits de notre industrie nationale, et si les étrangers habitant la Suisse auront comme les membres du jury appelés du dehors simplement voix consultative ou, comme les membres suisses du jury, voix délibérative. Nous ne sommes pas plus imbus de préjugés qu'il ne faut; mais il est permis de se demander si, dans une occasion aussi solennelle nationale, il est de toute opportunité de se voir loué ou critiqué par autrui. L'avenir montrera si l'on a eu tort ou raison.

### Nouvelles étrangères.

**France.** — Le ministre des affaires étrangères a déposé, on le sait, sur le bureau de la Chambre, un projet de loi ouvrant un crédit de 370,000 fr. pour l'envoi d'une mission extraordinaire chargée de représenter la République française au couronnement du tsar à Moscou. Ce crédit sera ainsi réparti:

250,000 fr. pour M. Waddington, ambassadeur extraordinaire.

80,000 fr. pour l'amiral Jaurès, ambassadeur à St-Petersbourg, qui se joindra pour la circonstance à M. Waddington.

40,000 fr. pour indemnités aux personnes qui accompagneront M. Waddington.

Le gouvernement français s'est préoccupé des moyens d'assurer l'éclat de la représentation à Moscou, durant les fêtes auxquelles assisteront les représentants de toutes les grandes puissances monarchiques ou républicaines.

Un hôtel a été loué à Moscou au prix de 50,000 francs pour trois semaines.

La mission française aura trois voitures de gala à sa disposition: l'une fournie par le gouvernement français, et qui coûtera 15,000 fr., les deux autres achetées directement par M. Waddington. Ces deux dernières appartenaient au maréchal de Mac-Mahon et provenaient du temps où celui-ci

raissait ravi: néanmoins, le capitaliste crut devoir se montrer d'autant plus scrupuleux que le jeune homme se montrait plus enthousiaste.

— Il faut se défier d'une première impression, reprit-il; Odilia est un peu bizarre, malgré sa bonté angélique. Elle a l'humeur changeante comme le vent, et même, s'il faut l'avouer, car nous sommes dans un moment où l'on doit tout dire, elle est sujette à certains accès d'exaltation... à des espèces d'absences... qui donnent toujours à penser.

Max cherchait à entrevoir la vérité derrière les réticences de Savinien.

— En effet, reprit-il, mademoiselle Odilia semble avoir des idées particulières sur différentes choses, et j'ai été frappé surtout de la bizarrerie de ses opinions relativement à l'arbre planté le jour de sa naissance.

— Oui, sa tante lui a fourré dans l'esprit je ne sais quelles superstitieuses croyances que je n'ose pas contrarier. Mais ce n'est pas seulement de cela qu'il s'agit. Je veux parler de certains moments où cette pauvre enfant se montre tout à fait différente d'elle-même... A la vérité, Z\*\*\* un des premiers médecins de Paris, que j'ai fait venir ici il y a quelques mois, a été d'accord avec Delmas, notre médecin ordinaire, pour reconnaître que l'état de ma fille ne présentait rien de dangereux, et que ces accidents ne pouvaient manquer de disparaître bientôt. Je me serais donc dispensé de vous en parler, si un scrupule exagéré peut-être...

— Je vous en remercie, monsieur Savinien, mais nous devons avoir confiance entière dans l'opinion des hommes de science. Sans doute, en effet, les accidents dont il s'agit tiennent à une grande irritabilité des nerfs, à une exquise délicatesse d'organes; à force de soins, de ménagements, de tendresse, nous parviendrons à guérir cette charmante enfant, et sa faiblesse me la rendra plus chère encore.

On eût dit qu'après cette explication, Savinien se sentait délivré d'un grand poids. Ses manières perdirent

était président de la République. M. Waddington les a acquises au prix de 6,000 fr. chacune.

Si en cette occasion, les intransigeants français trouvent que ces 370,000 fr. sont mal placés, nous pourrions bien, sans grands efforts, être de leur avis.

**Italie.** — Mardi, le directeur de l'asile des orphelins, à Ravenne, a tiré un coup de revolver sur M. Zirardini, rédacteur, à la suite d'une polémique; ce dernier a été blessé mortellement, il est tombé en criant: « Je meurs pour la justice et le bien de mon pays. »

Cet événement a, comme bien l'on pense, produit une immense impression.

**Espagne.** — Le phylloxera ravage la province de Malaga; plusieurs localités sont totalement ruinées.

— Une réunion des affiliés de la Mano negra a été surprise à Setenil, dans la province de Cadix; tous les papiers et armes ont été saisis.

**Russie.** — On mande de Saint-Petersbourg que les nihilistes Bogdanovitch et Boutchevitch, récemment condamnés à mort, ont été exécutés. Bogdanovitch a été pendu et Boutchevitch fusillé.

Trois autres condamnés ont été graciés.

**Etats-Unis.** — Une dépêche de New-York dit qu'un cyclone a détruit la ville de Beauregard (Mississippi); on compte 23 morts, 90 blessés. Weston a aussi été ravagé; il y a eu 13 morts, 60 blessés. D'autres localités sont endommagées.

### Nouvelles des Cantons.

**BERNE.** — Un train de plaisir qui, le jour de l'Ascension, ira de Berne à Genève, sera accompagné par la musique bernoise la *Schnurrantia*.

**Jura bernois.** — L'école secondaire de Moutier est de nouveau reconnue par le Conseil exécutif pour une période de 5 ans et une subvention de l'Etat équivalant à la moitié du traitement du personnel enseignant, soit 4,250 fr., lui est accordée.

— Dimanche dernier, pendant l'après-midi, quelques jeunes garçons de St-Imier s'amusaient à tirer au Flobert, dans la direction de la Fourchault, lorsque l'un d'eux, le nommé Louis-Albert Stalder, âgé de 15 ans, eut un coup qui ne voulait pas partir. Il eut la malheureuse idée de regarder au bout du canon de son arme, et on ne sait par quelle manœuvre la détente se raccrocha et le coup partit. Le projectile est entré près de l'œil gauche du jeune garçon et est ressorti derrière la tête. La mort a été instantanée.

— Lundi matin, à Sonvillier, un enfant nommé Marc Delay, fils de Fritz, âgé de 9 ans, s'aidait à déménager, lorsque en portant des chaises

un reste de froideur qu'elles avaient conservé jusque là, et il poursuivit d'un air plus ouvert:

— Il est encore un point, monsieur le comte, sur lequel je désire appeler votre attention. Vous appartenez à une des familles les plus anciennes et les plus illustres de l'Allemagne, à une famille exerçant depuis longtemps l'autorité souveraine, autorité que vous êtes vous-même destiné à exercer un jour; or, avez-vous réfléchi à notre origine modeste, et êtes-vous certain que vous ne regretterez jamais votre choix? Quant à moi, je n'ai pas cherché à vous tromper sur la condition où je suis né, et Paula, hier encore, a pris soin de vous rappeler certains détails peu flatteurs pour la famille de feu ma femme; mais comment imposer le silence à Paula lorsqu'elle veut causer?

— Elle se taira pourtant, répliqua Max en souriant, ne fût-ce que par intérêt pour sa nièce, qu'elle aime avec tant d'abnégation. Quant à moi, monsieur Savinien, j'ai passé plusieurs années en France, et j'ai appris à surmonter certains préjugés étroits de mon pays. Mon père ne se montre pas moins philosophe, et Schwartz, que vous avez vu, est malgré son titre de baron et ses formes cérémonieuses, un libre-penseur de premier ordre. D'ailleurs, si vous y consentez, nous trouverons moyen de fermer la bouche aux plus intraitables et aux plus encroûtés patriciens de mon pays.

— Comment cela, monsieur Max?

— Notre famille possède quelque part un vieux donjon en ruines qui donne à son propriétaire le titre de noble, et mon père obtiendra de l'empereur d'Autriche qu'en recevant l'investiture de ce domaine, vous soyez nommé comte de l'empire!... Oh! ne remerciez pas; le manoir ne vaut certainement pas les frais que vous ferez pour en déloger les corbeaux et les chouettes; et le titre de comte sera suffisamment payé par les énormes frais de chancellerie que le fisc autrichien réclamera de vous, sans aucun doute.

(A suivre.)

dans une grange, la porte lui tomba dessus et le tua sur le coup.

**Chronique neuchâteloise.**

**Nécrologie.** — Lundi, est décédé à Neuchâtel, à l'âge de 66 ans, M. Auguste Metzner, dont la vie fut, pendant de longues années, intimement liée à celle de la *Feuille d'avis*.

Entré comme apprenti dans l'atelier de M. Wolfrath père, l'ouvrier assidu était devenu, il y a vingt-six ans, associé et co-proprétaire de l'imprimerie.

Il avait, aux heures difficiles, rendu à cet établissement des services signalés; c'est ainsi qu'en 1856, après la destruction du matériel de l'imprimerie, il sut, par son activité et son initiative, faire face aux nécessités du moment et pourvoir à la publication de la *Feuille*.

Cet homme laborieux ne se résigna pas facilement au repos; bien que sa santé fût depuis longtemps compromise, M. Metzner n'avait consenti qu'il y a deux ans à prendre sa retraite.

(F. d'avis de Neuchâtel.)

**Encore les salutistes.** — Un néophyte de l'Armée Booth, écrit au *Val-de-Ruz*:

« Dimanche, la réunion religieuse qui avait lieu à Pierrabot, et qui était présidée par l'Armée du Salut, a été troublée par une trentaine de gamins, la plupart armés de bâtons. Ces garnements insultaient, criaient et chantaient des chansons obscènes comme de véritables forcés; ils ont poussé l'audace jusqu'à jeter des fusées et des morceaux de bois au milieu du cercle formé par les auditeurs; une ou deux personnes ont même reçu des coups de bâton. Ceux qui s'avisèrent de leur faire une remontrance étaient insultés et menacés de soufflets. — Cela promet! »

**Chronique locale.**

**Exposition nationale de Zurich.** — Le *Journal officiel* de l'Exposition nationale suisse a publié la liste des jurys des 43 groupes d'exposants.

Voici la composition du groupe XIII (horlogerie):

MM. Alexis Favre, à Genève; Adrien Philippe, à Genève; Jules Jurgensen, au Locle; Paul Perret, à la Chaux-de-Fonds; Alcide Brandt, à Bienne; Jules Blancpain, à Villeret; Henri Audemars, au Brassus.

En ce qui concerne le jury du groupe XI (ameublement), nous voyons pour la Suisse romande trois seuls noms, parmi lesquels celui de M. Charles Gogler, tapissier à la Chaux-de-Fonds.

**XVI<sup>e</sup> Concours**

de la Société d'agriculture de la Chaux-de-Fonds et ses sections.

Le XVI<sup>e</sup> Concours organisé par la Société d'agriculture a eu lieu aujourd'hui mercredi à la Chaux-de-Fonds. En même temps que le Concours, avait lieu le 1<sup>er</sup> marché au bétail de l'année.

Il y avait affluence de bétail; sur le marché on remarquait nombre de marchands israélites.

Voici, en ce qui concerne les résultats du concours, les premiers prix de chaque catégorie. Nous donnerons dans l'*Impartial* de demain la liste complète des récompenses qui ont été décernées:

**3<sup>e</sup> catégorie. — Taureaux de 2 ans et au-dessus.**  
Prix. Francs.

- 1 75 Ummel, Henri, Combe-Boudry.
- 2 65 Schneider, Jacob, Maix-Lidor.
- 3 55 Leuba, Alfr.-Henri, Chaux-de-Fonds.
- 4 45 Huguenin frères, Cerneux-Péquignot.
- 5 35 Schneider, Jacob, Maix-Lidor.

**4<sup>e</sup> catégorie. — Taureaux à dents de lait.**

- 1 70 Schneider, Jacob, Maix-Lidor.
- 2 60 Maire, Emile, Chatagne.
- 3 50 Rohrbach, Christian, Joux-Perret.
- 4 45 Ummel, veuve de Christ., Eplatures.
- 5 35 Buhler, Christian, Brenets.

**5<sup>e</sup> catégorie. — Vaches laitières.**

- 1 50 Huguenin frères, Cerneux-Péquignot.
- 2 40 Schneider, Jacob, Maix-Lidor.
- 3 35 » » »
- 4 30 » » »
- 5 25 Huguenin frères, Cerneux-Péquignot.

**6<sup>e</sup> catégorie. — Génisses portantes.**

- Prix. Francs.
- 1 40 Huguenin frères, Cerneux-Péquignot.
- 2 30 Schæffer, Jules, Crossettes.
- 3 20 Schneider, Jacob, Maix-Lidor.
- 4 15 » » »
- 5 13 » » »

**7<sup>e</sup> catégorie. — Jeunes élèves mâles.**

- 1 20 Matile, Edouard, Cœudre (Sagne).
- 2 18 Oppliger, Fritz, Ferrière.
- 3 15 Biéry, Fritz, Crossettes.

**8<sup>e</sup> catégorie. — Jeunes élèves femelles.**

- 1 15 Houriet, Alfred, Bressels (Eplatures).
- 2 14 Ummel, Henri, Combe-Boudry.
- 3 13 Allenbach, Daniel, Crossettes.

**9<sup>e</sup> catégorie. — Chevaux.**

A. Etalons.

- 1 35 Société étalonnaire neuchâteloise, Ch.-de-Fonds.
- 40 Lehmann, Jean, Eplatures.

B. Juments.

- 1 50 Supprimé.
- 2 40 Kuenzi, Paul, Sagne.
- C. Poulains nés en 1884.
- 1 20 Kunk, François, Chaux-de-Fonds.
- 2 18 Dubois, Edouard, Eplatures.
- 3 15 Gnægi, Alfred, Chaux-de-Fonds.

D. Poulains nés en 1882.

- 1 20 Mathey, Emile, Corbatière.
- 2 18 Dubois, Edouard, Eplatures.
- 3 15 Perrenoud, Adolphe, Sagne.

**10<sup>e</sup> catégorie. — Moutons, chèvres.**

- 1 40 Mistely, veuve, (chèvres), Chaux-de-Fonds.
- 2 6 Stambach, Ali (moutons), Crossettes.
- 3 4 Allenbach, Daniel (moutons), Crossettes.

**11<sup>e</sup> catégorie. — Porcs.**

- 1 40 Ummel, Henri (femelle), Combe-Boudry.
- 2 9 Ummel, H., (mâle), Combe-Boudry.

**12<sup>e</sup> catégorie. — Lapins, etc.**

- 1 9 Loosli, Jean, (poules Padoue), Rochettes.
- 2 6 Loosli, Jean, (poules Andalouses), Rochettes.

**Dernier Courrier.**

**Berne, 25 avril.** — M. Aepi a nommé M. Hartmann de Mülinen, de Berne, attaché à la légation de Vienne.

M. Aepi a quitté Berne ce matin, pour se rendre à St-Gall.

M. Ruchonnet a offert hier soir un dîner aux députés vaudois.

M. Challemel-Lacour a accueilli favorablement la note concernant le Simplon, présentée par notre ministre M. Lardy.

M. Deucher a été chargé du Département de justice et police et de la suppléance des chemins de fer.

**Berne, 24 avril.** — Le banquier Wynistorf, de Soleure, dont le déficit est considérable, ayant sous le prétexte d'aller à Zurich, passé le Weisenstein, sous le nom de Baumann, a été reconnu à la gare au moment du départ, et sur un ordre télégraphique de Soleure il a été ramené et emprisonné hier soir.

**New-York, 24 avril.** — On annonce d'Haïti, en date du 5, que deux navires de guerre se préparent au bombardement de Miragoane.

L'état de siège est proclamé sur tout le territoire de la République.

Les négociants de Port-au-Prince ont mis 200 mille dollars à la disposition du président Salomon.

Tous les insurgés faits prisonniers sont fusillés.

**Christiania, 24 avril.** — L'Odelsting a adopté cette nuit, par 53 voix contre 32, la proposition du comité du protocole de mettre en accusation tous les membres du Conseil d'Etat.

**Paris, 24 avril.** — La Chambre a adopté, par 407 voix contre 99, l'article 1<sup>er</sup> du projet de conversion, après avoir rejeté tous les amendements.

Plusieurs amendements présentés à l'article 2 sont aussi rejetés; puis la séance a été suspendue jusqu'à 8 1/2 heures.

**EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE du Canton de Neuchâtel.**

**Faillites et liquidations sommaires.**

Le tribunal civil du Locle a prononcé la faillite du sieur Lecoq, Modeste-Alfred, remouleur, au Locle. Inscriptions au passif de cette masse au greffe du tribunal du Locle jusqu'au vendredi 25 mai. Tous les créanciers sont convoqués pour le samedi 26 mai, dès 9 heures du matin, à l'hôtel-de-ville du dit lieu.

**Bénéfices d'inventaire.**

Bénéfice d'inventaire du sieur Verthier, Gabriel, chapelier, décédé à la Chaux-de-Fonds. Inscriptions au passif de cette succession au greffe de paix de la Chaux-de-Fonds jusqu'au vendredi 25 mai. Tous les créanciers sont convoqués pour le lundi 28 mai, dès 9 heures du matin, à l'hôtel-de-ville du dit lieu.

**EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE du Jura bernois.**

**Interdictions.**

Le préfet du district de Porrentruy a prononcé l'interdiction de Marianne Berret, à Cornol, et lui a nommé comme curateur Joseph Baume, au dit lieu.

Le préfet du district de Courtelary, a prononcé la révocation de la tutelle dont avait été frappé Louis-Adolphe Marchand, propriétaire aux Convers, et l'a réintégré dans tous ses droits de citoyen.

**Citations édictales.**

Jules Guénnin, remonteur, et Louis-Alcide Dubois, guillocheur, ci-devant à Sonvillier, actuellement sans domicile connu, sont cités à comparaître le mercredi 9 mai, à 7 heures du matin, à l'audience pénale, hôtel de la préfecture à Courtelary, pour voir statuer sur la demande en interdiction d'auberges pour non-paiement de leur impôt municipal de Sonvillier.

Georges et Xavier Lachat, journaliers, sont cités à comparaître le mercredi 9 mai, à 8 heures du matin, devant le juge au correctionnel, à l'hôtel de la préfecture à Delémont.

**Significations et assignations.**

Guillaume-Olivier Bailly, ci-devant fabricant d'horlogerie à Bonfol, actuellement en fuite, reconnu coupable de faux en écritures de banque et de banqueroute frauduleuse, a été condamné par contumace, par la Cour d'assises du Jura, à deux ans et demi de réclusion et aux frais liquidés à fr. 532<75.

Joseph-Eugène Meuret, ci-devant conducteur de chemins de fer, actuellement sans domicile connu, prévenu d'abus de confiance, a été condamné par défaut, par le juge au correctionnel de Moutier, à 20 jours d'emprisonnement, à la restitution du préjudice causé et aux frais.

**Faillites.**

Le tribunal de commerce du district de Porrentruy a prononcé la faillite de François Rérat, négociant à Chevenez. Juge-commissaire, M<sup>e</sup> Riat; agent, M<sup>e</sup> Stouder, notaire, tous deux à Porrentruy. L'époque de l'ouverture de cette faillite sera fixée ultérieurement. Tous les créanciers sont convoqués pour le lundi 30 avril, à 3 heures après midi, salle du tribunal à Porrentruy.

Les créanciers en retard de la faillite de Joseph Beaujeux, ci-devant chapelier et négociant à St-Imier, sont convoqués pour le lundi 30 avril, dès 10 heures du matin, à l'hôtel des XIII Cantons au dit lieu.

**Cessions de biens.**

Adhémar Bandelier, horloger; César Kohler, horloger, les deux à St-Imier; Ch.-Frédéric Criblez, menuisier à Péry; Charles Luthy, doreur, et son épouse Elisa née Beetschen, à Sonvillier, ont été déclarés en état de cession de biens. Leurs débiteurs sont invités à remplir leurs engagements et leurs créanciers à produire leurs réclamations, aux termes de l'art. 558 du c. d. p. c. Gérant: le greffier du tribunal de Courtelary. Productions: jusques et y compris le 22 juin 1883, au dit greffe.

**Succession bénéficiaire.**

Dedié Isaac, vivant cultivateur à Corcelles. Gérant: M<sup>e</sup> J. Walzer, notaire à Moutier. Délai pour les productions: jusques et y compris le 20 juin 1883, au greffe du tribunal du dit lieu.

**Banque Fédérale. -- Cours des Valeurs.**

le 25 Avril 1883.

ACTIONS		Demande	Offre
Jura-Berne	. . . . .	392.50	400
Central Suisse	. . . . .	531.25	532.50
Suisse Occidentale	. . . . .	106.25	107.50
d <sup>e</sup> priv.	. . . . .	392.50	495
Nord-Est Suisse	. . . . .	313.75	315
d <sup>e</sup> priv.	. . . . .	517.50	520
Union Suisse	. . . . .	233.75	235
d <sup>e</sup> priv.	. . . . .	432.50	435
St-Gothard	. . . . .	630	632.50
OBLIGATIONS			
Emprunt fédéral 4%	. . . . .	101	102.25
d <sup>e</sup> bernois 4%	. . . . .	98.75	99.55
Jura-Berne 4%	. . . . .	97.50	98
Sans engagement.			

Imp. A. COURVOISIER. — Chaux-de-Fonds.

**Avis aux Entrepreneurs.**

**Fête cantonale de gymnastique 1883**

Le Comité de Construction met au concours l'établissement de la cantine ainsi que les autres travaux de charpenterie pour la fête cantonale de gymnastique qui aura lieu cette année à la Chaux-de-Fonds.

On peut prendre connaissance des plans et cahier des charges au Bureau de la Direction des Travaux publics de la Municipalité, où les soumissions seront reçues jusqu'au 10 mai prochain. 1031-4  
Chaux-de-Fonds, le 25 avril 1883.

Le Président du Comité de Construction:  
H. MATHYS.

**Changement de domicile.**

**L'ATELIER DE RELIURE**

ET LE

**Magasin de glaces et de tableaux**

DE

**M. HUTMACHER-SCHALCH**

sont transférés

**9, RUE NEUVE, 9**

ancien magasin de ferblanterie de Mme Meuri.

Il saisit cette occasion pour se recommander à sa bonne clientèle et au public en général pour la reliure, les encadrements et les glaces. — Prix modérés. 1037-3

Le Bureau de 1026-3

**M. LÉON DUBOIS, huissier**

est transféré, dès ce jour

**14, Rue St-Pierre, 14.**

**Leçons d'ouvrages, de français et de toutes les branches enseignées à l'école primaire, pour des prix modérés. Brevet de 1<sup>er</sup> degré; expérience pédagogique et excellents certificats.**  
S'adresser à Mme James Quartier, rue Fritz Courvoisier 29 A. 1021-3

**Changement de domicile.**

L'atelier de la Coopérative d'ouvriers monteurs de boîtes or, anciennement rue du Progrès 11, est transféré dès ce jour **rue de la Promenade 12 A.** 1016-3

Pour cause de départ à remettre, une fabrication de

**Cadrans métalliques.**

S'adresser à M. Louis Jeanneret, rue du Grenier, n° 22, ou à M. P.-F. Courvoisier, banquier. 1018-3

**Changement de domicile.**

Dès le 23 avril mon Domicile et transféré **Rue de la Chapelle 3**

**Alfred Jeanneret-Humbert,**  
fabricant de ressorts. 988-3

**Changement de domicile.**

Dès le 23 avril courant, l'atelier et le logement de **M. S. Chaney,** menuisier-ébéniste, sont transférés de la rue des Arts à **la rue de la Demoiselle 71.**

Tout en remerciant le public pour la confiance dont il a été honoré, il le prie de la lui continuer dans son nouveau domicile. 986-6

**Changement de domicile.**

A partir du 23 avril 1883, le comptoir et domicile de 995-3

**M. JAMES-A. JEANNERET**

sont transférés

**Rue de la Serre, n° 43**

Le Bureau de 963-1

**M. FRITZ ROBERT**

Architecte-Entrepreneur

est transféré à partir de ce jour à **la Rue du Parc 47.**

**Ouverture 1<sup>er</sup> Mai**  
**EXPOSITION DE MEUBLES**

DU NOUVEAU MAGASIN

**12, Rue du Stand, 12**

A côté de notre magasin de nouveautés nous avons établi un **magasin de meubles** qui sera toujours bien assorti et qui offrira à ses clients tous les avantages. Provenant des meilleures fabriques et traités dans les meilleures conditions, ces meubles sont garantis à l'usage et cédés à des prix défiant tous les prix actuels.

**APERÇU DE QUELQUES ARTICLES :**

Lits complets, à 2 personnes . . . . .	dep. fr. 120»—	Table ronde, un pied, noyer . . . . .	dep. fr. 45»—
Chiffonniers, noyer . . . . .	» » 50»—	Table de nuit, » . . . . .	» » 14»—
Chaises en jonc, noyer . . . . .	» » 4»50	Table à coulisse, » . . . . .	» » 90»—
Bonheur de jour, » . . . . .	» » 120»—	Glaces . . . . .	» » 5»—

Crin blanc, crin noir, crin végétal, plumes et duvets, couverture de lit, coton et laine, etc., etc.

Désirant faire une clientèle sérieuse, nous n'avons que la bonne qualité, aussi prions-nous tout le public à venir jeter un coup d'œil à notre exposition.

**ENTRÉE LIBRE**

**O U V E R T U R E 1<sup>er</sup> M A I**

Conditions faciles et crédit aux personnes solvables.

1030-3

**Pour la première fois à la Chaux-de-Fonds:**

**Place de la Gare,** dans un établissement de 130 pieds de longueur  
Tous les jours de 2 à 10 heures du soir, à partir de Dimanche 22 Avril



**COLYSEE BUIRON**

Musée historique et dramatique

Collection nombreuse de sujets en cire, de grandeur naturelle, représentant les souverains de toutes les cours européennes, en grands costumes de cérémonies; mettant en action les pages les plus marquantes de l'histoire du XVI<sup>me</sup> au XIX<sup>me</sup> siècle.

**Costumes et armes historiques**

L'établissement est confortable et ne laisse rien à désirer sous tous les rapports; la richesse des costumes, l'expression, la ressemblance exacte des personnages, le goût et l'art qui y président, lui assurent partout le concours d'un public distingué et appréciateur.

**PRIX D'ENTRÉE: Premières, fr. 1. — Secondes 50 cent. — Enfants au-dessous de 10 ans, demi-place.**

N.B. — Le Musée est à céder pour cause de fortune faite. 972-9

**BAZAR Neuchâtelois**

3<sup>me</sup> Envoi de

**POUSSETTES**

NOUVEAUTÉS

avec

participation au **RABAIS**

de 948-1

**Liquidation.**

**2, BALANCE, 2**



**Spécialité** en garnitures nouveauté, dentelles, franges, fourragères, brandebourgs, boutons, cordons, olives, etc.

**Assortiment** complet en garnitures pour draperies, rideaux, etc. 860-1

Fabrication de passementeries en tous genres, chez **Ch' Strate,** passementier.

LINGE AMÉRICAIN



LINGE AMÉRICAIN

**LINGE AMÉRICAIN**

pouvant être porté 4 à 6 mois par une personne soignée, sans être lavé et repassé.

Seul dépôt

**Grand Bazar de la Chaux-de-Fonds**  
A. SCHÖNBUCHER 755-18  
Successeur de **Félix Wanner.**

**On demande** à reprendre la suite d'un **magasin d'épicerie,** vins et liqueurs, ou à louer un local bien situé pour cela. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 991-2

**Pour parents.**

**M. H. Dieterich,** négociant à Zofingue, recevrait chez lui quelques jeunes filles désirant apprendre la langue allemande. Elles pourraient fréquenter les excellentes écoles de la ville.

Conditions très favorables.

RÉFÉRENCES: M. Paul Munzinger, Demoiselle 25, Chaux-de-Fonds; M. Geux-Breitenstein et M. le Pasteur Andres, à Zofingue. 884-2

Dès aujourd'hui  
**O U V E R T U R E**  
du **Magasin d'Épicerie**

**9, Rue de la Demoiselle, 9**

Se recommandent

989-2 **Kehli et Zumstein.**

**Pensionnaires.** Pour le 1<sup>er</sup> Mai on demande quelques bons pensionnaires pour la table. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 922

A partir du 19 avril, le domicile de **Mlle Estelle Tissot**

**tailleuse** en robes et confections, est transféré **rue de la Paix 17,** au deuxième étage. 933

**LESSIVE PHÉNIX**

Remplacement des sels de soude, cristaux, cendres. — Economie de temps et de savon. — Blancher et conservation du linge, se vend en paquets de 1 à 2 kgr., au prix de 70 ct. le kgr., au magasin **Mathey Junod,** Ancienne poste, Chaux-de-Fonds. 626

**Société anonyme L'ABEILLE**

Nouvelle Société de Construction  
à la Chaux-de-Fonds.

Messieurs les actionnaires de la Société L'ABEILLE à la Chaux-de-Fonds, sont prévenus qu'ils pourront toucher, dès le **Mercredi 2 Mai 1883,** tous les jours ouvrables de 9 à 11 heures du matin et de 2 à 6 heures du soir, à la Caisse de la Société, chez M. Victor Brunner, rue de l'Hôtel de Ville, 17, le dividende de 1882 (coupon N° 7), fixé par l'Assemblée générale à 4%.  
Chaux-de-Fonds, le 19 Avril 1883.

977-6 **L'Administration.**

**MAISON BLANCHET**

**29, Rue de la Ronde, 29**

**Teinture, Dégraissage & Impression**

sur tous genres d'étoffes. — Lavage à neuf des couvertures de laine, des gants, tapis de salons et autres, plumes et en général tout ce qui concerne la partie.

On se charge de laver et teindre des habits de messieurs et de dames, sans les découdre. Les habits pour deuil sont livrés en 24 heures.

**Maison BLANCHET,**

809-7 29, Ronde, 29.

# A LA GRANDE LIQUIDATION

## Parapluies — Ombrelles

Rue du Stand, n° 5, maison de Madame veuve Gnægi  
vis-à-vis la pharmacie MONNIER.

Parapluies — Ombrelles

L'industrie de l'ombrelle et du parapluie occupe en France des milliers de bras. — Par suite des crises financières répétées, cette industrie souffre beaucoup actuellement. — De grands stocks de marchandises sont amassés dans les fabriques. — Nous avons réussi d'acheter une énorme quantité de parapluies et ombrelles à des prix fabuleusement bas.

En voici un **Aperçu**:

<p><b>Ombrelles</b>, haute nouveauté, . depuis fr. — 60 » riches » de fr. 250 à » 20— <b>En cas</b>, haute nouveauté, de » 2— à » 15—</p>	<p><b>Parapluies</b> satin . . . . . fr. 150 » soie et laine . fr. 450 et » 550 » tout soie . . . » 550 et » 650 » soie cuite glacée » en toutes nuances » 9— et » 10— » soie cuite, sergée (très riche), valant fr. 30 à fr. 12 et 15—</p>
---	---

On se charge du raccommodage et du recouvrement des parapluies et ombrelles.

L'honorable public est prié de venir s'assurer de la qualité extra et de la fraîcheur des marchandises. Ne manquez pas cette unique occasion de faire une emplette à d'aussi bonnes conditions.

5, Rue du Stand, 5

## LE MAGASIN de M. J. THURNHEER, chaudronnier

-- 14, Rue du Premier Mars, 14 --

est toujours bien assorti en articles de ménage en fer battu, fer-blanc, tôle vernie, cuivrie, lampes, brosse, services de table, fers à charbon, balances à cadrans.

### Potagers à pétrole

Fabricant moi-même les parties essentielles de ces potagers et pouvant les réparer en cas de défauts, le public a tout avantage de se servir chez moi.

Je suis également des mieux assortis en articles de ma propre fabrication, savoir:

### - Couleuses -

en cuivre et en zinc, avantageusement connues depuis nombre d'années. Ne pas comparer mes couleuses avec l'article tiré de fabriques, qui est très léger et en conséquence peu durable. — **Caisses à cendres** en cuivre et en fer. **Selles** en cuivre, extra soignées. **Cocasses** pour potagers, bassins à eau, baignoires, brandes, **marmites** et **casses** en cuivre, etc., etc. — **Marchandises fraîches.** — **Bas prix.** 947-2

## PEINTURE & DÉCORATION

ARTISTIQUE, en tous genres

GYPSERIE Paysages CIMENT

Spécialité d'enseignes, faux bois, marbres

## P. FRASCHINA

Atelier: 27, Rue Jaquet-Droz, 27

se recommande à ses nombreux clients, ainsi qu'à MM. les propriétaires et architectes, tant pour la bienfaisance de ses travaux, que pour la modicité de ses prix. 934-2

## SAISON D'ÉTÉ

Grand Bazar Populaire  
PLACE NEUVE

Grand Bazar Parisien  
Place de l'Hôtel-de-Ville

Nos assortiments sont au grand complet dans tous les articles.

Occasion exceptionnelle en chapeaux de paille pour dames et fillettes, pour hommes et garçons, depuis 50 ct. et au dessus. Bonneterie en tous genres, bas de femmes, depuis 45 ct. la paire. **Chaussettes** pour hommes, à la tricoteuse, depuis 50 ct. la paire. **Gants en satin fil**, depuis 40 ct. la paire. **Lingerie** haute nouveauté. **Cols** pour dames, depuis 30 ct. Bijouterie de fantaisie du meilleur goût. Un joli choix de **Boutons de nacre** pour robes, nuances nouvelles, depuis 30 ct. la douzaine. **Parapluies** et **Ombrelles**. Grand choix de **Corsets**, depuis fr. 15 la pièce. Spécialité d'articles de ménage. Verrerie, Porcelaine et fer battu, et une grande quantité d'autres articles dont le détail serait trop long.

Le magasin de Chaussures est transféré au Grand Bazar Populaire.

Prochainement ouverture des nouveaux agrandissements du Grand Bazar Populaire. 929-1

## Liquidation.

Pour cause de cessation de commerce, liquidation de toutes les marchandises composant le magasin Bauert, rue Léopold Robert 43, consistant en boissellerie, vannerie, brosse, etc. 902-4

## Changement de Domicile.

A partir du 20 avril, le domicile et l'atelier de réglages de

**M. Paul PERRET**

seront transférés, rue du Parc 65, maison Blancpain. 941

## AVIS

à MM. les fabricants de Cadres d'Email.

M. Othenin-Girard, rue des Terreaux, 4, annonce que son dépôt de plaques de la fabrique de M. J. Weber, de Menziken, est au grand complet. 979-2

Alle Männer und Jünglinge, welche durch Jugendsünden und Ansteckungen körperlich und geistig geschwächt sind, oder durch ruinierenden Gebrauch von Jod oder Quecksilber an bösen Nachkrankheiten, Manneschwäche, Nervenzerrüttung, Blutvergiftung, etc. leiden, wenden sich vertraulich an M. SCHNYDER, Spezialist, Chapelle 4. — Discretion. 801-6

FONTE ET ACHAT

DE

760

Déchets or et argent

EN TOUTE NATURE

Dorage, Polissage, Adoucissage, Gravure, Limaille, Balayures, etc.

## DAVID CALAME

25, Rue du Stand, 25.

Chaux-de-Fonds.

## Attention.

Chez M. ALEXIS MARCHAND

41, Rue de la Serre, 41

Rhabillages de pendules, régulateurs, cartels, horloges et montres en tous genres.

Reçu, un magnifique choix de régulateurs de Vienne; toutes les pièces sont repassées en second et garanties.

PRIX MODIQUE. 749-17

## AVIS

Dès le 19 courant, le magasin Ronde 22 sera fermé pour déménagement et cessation de commerce.

A partir du 23 courant, mon nouveau domicile sera rue du Stand, maison Louis Droz, Café de l'Union.

943

G. Beljean.

## Grande Cave alimentaire

9, Rue Léopold Robert, 9

A vendre, pour planter, de belles pommes de terre printanière, ainsi que d'autres espèces dont je garantis les qualités.

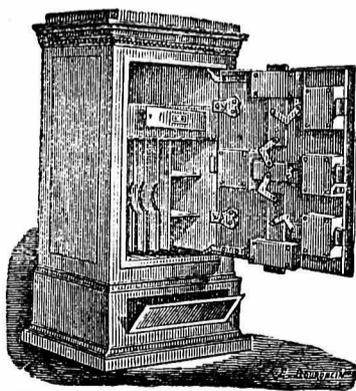
## Vins des Côtes du Rhône, du Languedoc

GARANTIS PURS ET NATURELS

de la Maison Eugène GUÉRIN fils, par pipes, pièces, demi-pièces, tels que: Montagne, Langlade, St-Georges, Costière, Narbonne, Roussillon et blancs.

Eau-de-vie, Cognac et vins fins étrangers à des prix avantageux.

S'adresser à M. R. PICARD jeune, rue Léopold Robert, n° 7, Chaux-de-Fonds. 831-1



SÉCURITÉ CONTRE LE VOL et L'INCENDIE

## Coffres-forts Incombustibles

Système BAUCHE breveté S. G. D. G.

Diplôme d'honneur, 20 Médailles d'Or et d'Argent aux Expositions.

G. et H. BAUCHE, fournisseurs du Ministère des Finances, de la Guerre, de la Marine, des Compagnies de chemins de fer et des grandes administrations financières.

Plus de cent coffres-forts restés dans des incendies violents ont rendu intacts les papiers précieux, valeurs, livres de commerce, etc., qu'ils contenaient. Nombreux certificats. 985-3

Prix de 22 à 2000 francs.

Sur demande envoi franco du Tarif-Album.

En vente, au magasin de fer E. Bachmann, à la Chaux-de-Fonds.

## GRAND ASSORTIMENT

d'Ameublements complets, en tous genres

aux magasins de M. G. FUHRMANN

ancienne Brasserie M. Müller.

Le même se recommande pour tous travaux de son métier. 857-2

**DOCTEUR J. WYLER**

(2, Rue du Grenier, 2)

se voue dorénavant exclusivement au traitement des **maladies internes**, spécialement des **maladies des voies respiratoires** (organes de la poitrine, larynx, pharynx). 909-11

CONSULTATIONS: de 1 à 4 heures.

**AVIS**

Tout en remerciant sa bonne clientèle ainsi que ses amis et connaissances pour la confiance qu'ils lui ont témoignée pendant de nombreuses années,

Monsieur **D. SARLABOUS** vient les prévenir que quittant la localité fin avril, toutes les personnes ayant des comptes à régler, ou des réclamations à lui présenter, sont priées de bien vouloir s'adresser au magasin, rue du Marché 2, jusqu'au 26 courant.

Passé ce délai, Monsieur J. SOGUEL, notaire, rue de la Paix 15, sera chargé de ces recouvrements. 966-1

**Restaurant de la Recorne.**

Madame **veuve Brandt**, propriétaire, annonce à ses amis et connaissances et à l'honorable public en général qu'elle tient elle-même cet établissement et qu'elle en a agrandi les locaux de manière à pouvoir recevoir toutes familles et sociétés convenablement. Des vins et une consommation de premier choix, ainsi qu'un service cordial et actif lui font espérer de mériter sous tous les rapports la confiance qu'elle sollicite. — **Pour les Repas et Gouters de Société** on est prié de prévenir au moins 12 heures à l'avance. 935-2

**PROMENADE PITTORESQUE et Vue splendide.**

**CERCLE MONTAGNARD**

Messieurs les actionnaires du **CERCLE MONTAGNARD** sont avisés que les intérêts des actions se payeront les **Vendredi et Samedi 27 et 28 courant**, dès 8 heures du soir, au Cercle.

Le Comité.

Les intérêts qui ne seront pas retirés durant ces 2 jours ne pourront plus être touchés que l'année prochaine. 928-2

**AVIS**

Le plus sûr remède contre la **goutte, le rhumatisme, maux d'estomac**, etc., est l'appareil de **W. Donnerstag, de Stettin**. Prix: fr. 7.50 pièce, par commande de 5 appareils et plus, fr. 6.50.

Seul dépôt pour le canton de Neuchâtel, chez Madame **Louis Monnier, Promenade 1 A.** 871-1

**LE DOCTEUR SANDOZ**

est absent 931-1

pour cause de service militaire.

**Un monsieur** offre à partager une grande chambre indépendante à deux fenêtres avec un Monsieur travaillant dehors.

A la même adresse on demande un **aprentie** peintre en cadrans d'émail. S'adresser Place du Temple Français 3, au premier étage. 975

**ATELIER DE MÉCANIQUE**

de **A. METZGER**

17, Rue des Arts, 17 — CHAUX-DE-FONDS —

Grande spécialité de **machines à nickel**. On trouve toujours des machines prêtes à livrer de tous les systèmes; grande facilité de paiement. 348-2

Plus haute récompense à l'Exposition de 1881 pour l'outillage de Nickel.

**HERNIES**

(Für Bruchleidende)

Les personnes qui ne seraient pas radicalement guéries, seront remboursées. — Bandage électro-médical.

Consultations de 10 heures à midi. **J.-M. Schnyder**, spécialiste, Rue de la Chapelle 4, premier étage. 1429-105\*

Etudes de **Me MAZOYHIE**, notaire à Besançon, et de **Me BOURQUARD**, notaire au Russey.

**A VENDRE AUX ENCHÈRES**

EN BLOC OU PAR LOTS

**Le Dimanche 29 Avril 1883, à l'issue des Vêpres**

En la Salle de Mairie du Russey

Par le ministère de **M<sup>es</sup> MAZOYHIE & BOURQUARD**

**VASTE PROPRIÉTÉ**  
et importantes **USINES**

Situées à la **RASSE**, commune de **FOURNET-BLANCHEROCHE**

appartenant à **M. Charles DELETRAZ**.

**PREMIER LOT. — HOTEL DU PASSAGE DE LA RASSE**

1° Une vaste maison entièrement réparée, servant à l'exploitation d'un hôtel, avec jardins, vergers, hangars, terrasse, jeu de quilles, sol, aisances et dépendances, le tout inscrit à la matrice cadastrale sous les n° 122p, 123, 124, 125, 126, 127 et 128 de la section A, pour une superficie d'environ 1 hectare 3 ares.

2° Une parcelle de terrain, en nature de tourbière, située aux Joux Lavaux, même commune, de la superficie de 35 ares 50 cent., désignée sous le n° 53p, section B.

**Mise à prix, 7000 fr.**

DEUXIÈME LOT.

Lieu dit Verrerie de la Grande Combe ou Combe du Rin, **PRÉ DE RIVIÈRE** et **BOIS TAILLIS**, de la superficie de 7 hect. 16 ares 50 cent., désignés le tout sous les n° 178, 179 et 180 de la section B.

**Mise à prix, 1,200 fr.**

TROISIÈME LOT.

Lieu dit aux Planots, deux parcelles en nature de **BOIS TAILLIS**, désignées sous les n° 112p et 115, section A, de la superficie de 2 hect. 32 ares 3 centiares.

**Mise à prix, 200 fr.**

**QUATRIÈME LOT. — LES USINES DE LA RASSE**

Comprenant laminoirs, moulins, forge à taillanderie avec bâtiments d'habitation, sol, jardins, prés et bois, inscrits à la matrice cadastrale sous les n° 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137 et 138 de la section A, le tout de la superficie de 7 hect. 15 ares 95 cent.

**Mise à prix, 14,000 fr.**

CINQUIÈME LOT.

**MAISON D'HABITATION & EMPLACEMENT D'UNE SCIERIE**

Jardins et prés au joignant, sol, aisances et dépendances, le tout de la superficie de 70 ares 75 cent., désignés sous les n° 118, 119, 120, 121, 122p, section A.

**Mise à prix, 2,000 fr.**

SIXIÈME LOT.

**LA COTE DE LA BASSE, FORÊTS EN NATURE DE SAPINS ET TAILLIS**

De la superficie d'environ 41 hect. 84 ares 73 cent., désignée sous les n° 116p et 117p, section A.

**Mise à prix, 8,000 fr.**

Le bloc sera réservé.

S'adresser pour tous renseignements, soit à **M. le notaire Soguel**, à la Chaux-de-Fonds, soit à **M<sup>e</sup> Mazoyhie**, notaire à Besançon, ou à **M<sup>e</sup> Bourquard**, notaire au Russey, ces deux derniers chargés de la vente. 700-1

**Avis aux agriculteurs.**

Le seul dépôt de la **LACTINA SUISSE** pour le district de la Chaux-de-Fonds est au magasin **MATHEY-JUNOD, Ancienne Poste.** 625

Ce produit nouveau rend de grands services à l'agriculture de notre pays en facilitant l'élevage à bon marché des veaux, poulains et jeunes porcs. Nous engageons tous les éleveurs à faire l'essai de la **Lactina Suisse**, destinée à remplacer le lait pour l'alimentation des jeunes animaux. Envoi au dehors contre remboursement.

**Un jeune homme** de 21 ans, recommandable, désirerait trouver de suite une place en qualité de garçon de magasin ou dans un comptoir où il pourrait se rendre utile pour divers travaux. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 994-2

**Un jeune homme** de 24 ans, au courant de la **comptabilité** et de la **correspondance française**, cherche une place dans un **bureau ou magasin** ou à défaut pour quelques heures d'écritures par jour. S'adresser rue de la Paix 69, deuxième étage, à gauche. 1010-3

**Une servante** recommandée cherche de suite une place. — S'adresser rue du Parc 3, au premier étage. 1003-3

**Demande de places.** Une jeune fille âgée de 20 ans, du canton de Berne, sachant faire la cuisine et désirant apprendre le français, demande une place dans une bonne famille en qualité de **servante**; elle n'exigerait pas de rétribution. Par la même occasion, un **jeune homme**, frère de la jeune fille ci-dessus, actuellement instituteur, désire aussi trouver une place sans rétribution, dans un magasin où il aurait l'occasion d'apprendre le français. S'adresser chez **M. Lucien Farny**, au Chalet, près Bel-Air. 976-2

**On demande** pour le 1<sup>er</sup> Mai prochain, une place de demoiselle de magasin, dans une confiserie ou un magasin d'épicerie. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 908

**Une bonne cuisinière** demande une place de suite. — S'adresser rue Léopold Robert 46, 2<sup>e</sup> étage à droite. 952

**Une servante** sachant bien faire la cuisine et possédant de bons certificats, cherche à se placer pour le 1<sup>er</sup> mai. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 974

**Guillocheur.** On demande de suite un bon ouvrier guillocheur. — S'adresser à **M. Louis Pingeon**, rue du Pont 11. 1020-3

**Une jeune fille** recommandée ou à défaut un jeune garçon pourrait entrer de suite comme **commissionnaire** au comptoir **Billon frères**, rue du Pont 1. 1022-3

**Apprenti.** On demande un jeune homme comme apprenti graveur. Pour conditions s'adresser chez **M. E<sup>e</sup> Matthey**, rue de la Paix 7. 1023-3

**Apprenti.** A l'atelier de tourneur sur bois et métaux, rue du Rocher 3, on demande un apprenti. 1028-3

**A l'atelier D. Braunschweig** on demande un bon **tracqueur** sachant disposer. 1001-3

**Remonteur.** Dans un comptoir de la localité on demande de suite un **remonteur** pour grandes et petites pièces. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 1002-3

**Servante.** On demande une servante bien recommandée. S'adresser chez **Camille Vuille**, rue Fritz Courvoisier 29 A. 1011-3

**On demande** une jeune fille pour faire des commissions entre les heures d'école. — S'adresser au comptoir **Nicolet et Jaques**, rue du Stand 20, Chaux-de-Fonds. 1008-3

**On demande** une jeune fille pour petite partie de l'horlogerie; elle serait logée et nourrie. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 983

**On demande** une jeune fille pour lui apprendre les réglages. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 956

**Commissionnaire.** — On demande de suite, à l'atelier **Lévy**, Chapelle 3, un commissionnaire âgé de 16 ans, connaissant les travaux d'un atelier de graveur. 950

**Chambres.** On offre à louer de suite, au centre du village, trois chambres indépendantes ainsi qu'une grande cave. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 1032-3

**Chambre.** A louer de suite, à un ou deux messieurs, une jolie chambre meublée, indépendante. — S'adresser rue du Four 4. 1017-3

**Chambre.** A louer de suite, une chambre meublée. S'adresser chez **M. Lucien Perret**, rue du Parc 76. 1019-3

**Chambre.** On offre à remettre une chambre non meublée. S'adresser chez **M. Charles Landry-Billon**, rue de l'Industrie 19. 1029-3

**Chambre.** A louer, de suite ou pour le 1<sup>er</sup> Mai, une grande chambre bien meublée, située sur la Place Neuve et à proximité de la Fleur-de-Lys. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 1004-3

**Chambre.** A louer de suite, à une personne tranquille, une belle chambre non-meublée et située aux environs de la Chaux-de-Fonds.

A la même adresse on prendrait un jeune enfant en pension. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 1005-3

**A louer pour St-Martin 1883** ou **St-Georges 1884**, le magasin occupé actuellement par **M. P. Francon**. — S'adresser, à **M. E. Robert**, Balance n° 13, en Ville. 968-2

**Les locaux** actuellement occupés par la **BANQUE FÉDÉRALE**, comptoir de la Chaux-de-Fonds, rue Léopold Robert, 16, sont à louer dès Juillet ou **St-Martin** prochaine. 984-2 S'adresser à **M. G.-H. Gøring**.

**Magasin.** A louer, pour **St-Martin 1883**, ou plutôt, si on le désire, un magasin avec logement bien situé, pouvant servir pour épicerie ou boucherie. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 903-2

**Demande à louer.** — Deux personnes seules demandent à louer, pour **St-Martin 1883**, un logement de 2 pièces dans une maison d'ordre. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 1024-3

**On demande à acheter**, des mouvements à clef, finissages ou échappements ancre, ligne droite, courtes fourchettes, 19 à 20 lignes, à ponts laiton, hauteur <sup>34</sup>/<sub>12</sub> au moins. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 1025-3

**On demande** à louer pour le terme de **St-Martin** un logement de 2 pièces et dépendances, situé au soleil. — S'adresser rue de la Demoiselle, 27, au 3<sup>e</sup>me étage. 999-2

**Un petit ménage** tranquille demande à louer, pour **St-Martin 1883**, un logement de 3 pièces. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 992-2

**On demande à louer**, pour **St-Georges 1884**, un **grand appartement** de 5 à 6 pièces, situé si possible au centre de la localité. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 973-2

**A vendre** à un prix avantageux, une **poussette** à 2 places, très bien conservée. — S'adresser rue de la Demoiselle 13, au premier étage. 1015-3

**A vendre** une **machine à nickel** complète et un **tour** aux rochets pouvant faire colimaçons, gouges et festons. — S'adresser rue de la Serre, n° 56, troisième étage. 969-1

**A vendre** une excellente **machine à arrondir**, ayant peu servi. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 942

**Perdu** une pierre jaune cachet avec initiales **H. R.** en gothique. La rapporter au bureau de l'IMPARTIAL contre bonne récompense. 993-1